

■ L'image

Les avocats dénoncent la réforme de la garde à vue

Depuis le début de la semaine, les avocats du barreau de Caen sont mobilisés contre le projet de loi qui vise à réformer la garde à vue, et est examiné, depuis hier, par la commission des Lois de l'Assemblée nationale. **"Nous sommes en grève totale des gardes à vue et des audiences pénales"**, précise M^r Xavier Onraed, le bâtonnier. Devant le tribunal, les avocats de la défense déposent systématiquement des conclusions de nullité de la garde à vue, en s'appuyant sur la Convention européenne des Droits de l'homme. **"Nous dénonçons l'usage abusif de la garde à vue, explique Me Olivier Lehoux, représentant du Syndicat des avocats français (SAF). Mais aussi les moyens avec lesquels elle est mise en œuvre."** Les avocats déplorent que, dans ce projet de loi, ce régime ne soit pas ordonné par un magistrat du siège. Mais aussi le niveau de rémunération proposé : neuf euros de l'heure. **"On**



Une cinquantaine d'avocats avait revêtu leur robe et se sont rassemblés, hier mercredi, devant le tribunal correctionnel de Caen, place Fontette, pour afficher leur désaccord.

nous dit : vous voulez être présents dès le début de la garde à vue; voilà la réponse."

La Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), quant

à elle, appelle à **"amplifier le mouvement de contestation (...) afin que soit définitivement condamnée la culture de l'aveu au profit d'une procédure pénale équi-**

table et contradictoire préservant l'équilibre des droits des justiciables."

N.C.

AD MAGILL

